

REGLEMENT DE LA COURSE (2025)

Article 1^{er} : ORGANISATION

La balade des coteaux est organisée, le dimanche 4 Mai 2025 à Aurimont, par le Cercle Rural d'Aurimont. La course de 9 kms fait partie du Défi Gersois, challenge départemental.

Article 2 : LES CIRCUITS

Deux grands circuits, de 9kms et de 18,5kms sur un parcours empruntant à 90% des sentiers naturels vallonnés. Un circuit de 3kms parcourant les hauteurs d'Aurimont, avec classement uniquement pour les 12-15 ans mais ouvert aux adultes débutants.

Deux parcours enfant de 0,6 et 1,5 kms sont proposés autour du village.

Une randonnée pédestre est également prévue sur le parcours de 9 km

Les départs et arrivées se font au niveau de la salle des fêtes d'Aurimont.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne sur www.inscriptionsenligne.fr ou sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ à la salle des fêtes d'Aurimont mais avec une majoration de 3€ pour les 2 courses de 9 et 18,5kms.

Les participants devront être titulaire d'une licence sportive en cours de validité reconnue par la Fédération Française d'Athlétisme ou bien présenter une attestation de Parcours de Prévention Santé valide (PPS)

L'inscription au 18,5 kms est ouverte aux juniors et plus.

L'inscription au 9kms est ouverte aux cadets et plus.

L'inscription au 3kms est ouverte aux benjamins et minimes avec classement ou adultes débutants mais sans classement.

L'inscription au 1,5kms n'est ouverte qu'aux poussins.

L'inscription au 0,6kms n'est ouverte qu'aux 4-9 ans.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

Article 4 : FRAIS D'ENGAGEMENT

En ligne : 9€ pour le 8.5km, 15€ pour le 18,5km, majoration de 3 € pour une inscription sur place le jour même.

Sur place : 3° pour le 3kms et gratuit pour les courses enfants.

Randonnée : 4€.

Article 5 : PORT DU DOSSARD

Le dossard doit être porté devant, entièrement visible. Il ne doit être ni plié, ni coupé, ni obstrué. Le coureur ne respectant pas ces règles pourra être **disqualifié**.

Article 6 : DEPART ET ARRIVEE

Le départ sera donné devant la salle des fêtes d'Aurimont à :

- 9 h 30 pour le 18,5kms et le 9kms.
- 9 h 35 pour le 3kms et la randonnée.
- 11h30 pour les deux courses enfant.

Article 7 : SECURITE

Les parcours restent ouverts à la circulation régulée par des bénévoles. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions des signaleurs et le code de la route. Une assistance médicale sera assurée par l'antenne de la protection civile de Gimont. Un véhicule ouvreuse et un véhicule fermeture sont prévus sur chaque course.

Article 8 : RESPONSABILITE – ASSURANCE Le cercle Rural, comité organisateur, a souscrit une responsabilité civile auprès de AXA ASSURANCES. Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement. Tout coureur montrant des signes de pratiques anormales sera immédiatement pris en charge par l'organisation. Les organisateurs n'engagent pas leur responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux participants.

Article 9 : RECOMPENSES ET DROIT A L'IMAGE Chaque participant du 18,5kms et 9kms se verra remettre un cadeau lors du retrait des dossards. Une remise des prix aura lieu à l'issue des courses avec trophées, coupes, produits du terroir. Un vin d'honneur sera proposé. Seront récompensés les 3 premiers(ères) au scratch ainsi que le premier(ière) de chaque catégorie. Chaque enfant sera récompensé. Tout participant autorise l'organisation à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe sur un support.

Article 10 : METEO

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course selon les conditions climatiques.

Article 10 : PROTOCOLE SANITAIRE

La course sera soumise aux règles sanitaires en vigueur le jour de la course (affichage sur place le jour de la course)

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.